# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juillet 2022

Délibération n° 2022-62

**Président**: Dominique MULLER

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 63

**Présents :** 47 jusqu'au point 51, 48 à compter du point 52, 49 à compter du point 53,

48 à compter du point 55, 47 à compter du point 61, 50 à compter du

point 64, 51 à compter du point 65, 50 pour le point 72

Pouvoirs: 5 jusqu'au point 52, 6 à compter du point 53, 5 à compter du point 55,

6 à compter du point 64

Absents excusés : 2

Absents: 9 jusqu'au point 51, 8 à compter du point 52, 6 à compter du point 53,

8 à compter du point 55, 9 à compter du point 61, 5 à compter du point 64,

4 à compter du point 65, 5 pour le point 72

Date de convocation du Conseil Communautaire : 1<sup>er</sup> juillet 2022

Secrétaire de Séance élu : M. François WILLEM

\* \* \* \* \*

### **ENFANCE**

GESTION DELEGUEE DES ALSH DE MARMOUTIER ET DE SOMMERAU - RAPPORT ANNUEL DE L'ALEF - ANNEE 2021.

Rapporteur : Aimé DANGELSER, Vice-Président.

En application de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, l'examen du rapport annuel présenté conformément à l'article L 3131-5 du code de la commande publique par les gestionnaires des services publics délégués est, dès sa

communication, mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

La Communauté de Communes a délégué à l'ALEF la gestion des ALSH de MARMOUTIER et de SOMMERAU. Le rapport afférent à l'exercice 2021 produit par le concessionnaire est joint en annexe.

#### **DECISION**

#### Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 1411-3,

Vu le code de la commande publique, article L3131-5,

Vu le rapport annuel 2021 transmis par le concessionnaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

#### **Prend acte**

- de la communication du rapport annuel 2021 produit par l'ALEF, gestionnaire délégué des ALSH de MARMOUTIER et de SOMMERAU.

de

du Pays

Ont signé au registre les Membres présents, pour extrait certifié conforme,

Saverne, le 13 juillet 2022

Le Président

de Saver Dominique MULLER

Accusé de réception en préfecture 067-200068112-20220707-2022-62-DE Date de télétransmission : 15/07/2022 Date de réception préfecture : 15/07/2022